

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Armée et Budget. — Les incidents militaires. — Le parti radical et radical-socialiste.

Une situation qui doit occuper à l'égal de la situation militaire, c'est la situation budgétaire. Les deux questions sont liées. Il ne servirait rien d'armer d'un côté en s'affaiblissant de l'autre. Or, ce serait s'affaiblir dans les moelles mêmes, que de compromettre notre admirable crédit en nous faisant des finances d'aventures qui nous paralyseraient, le jour où on mobiliserait les troupes et les pièces de vingt francs.

En fait de dépenses, nous sommes en ce moment dans les années de vaches grasses. Elles vont, elles vont les dépenses ; elles vont trop bien sûrement. On ne peut suivre le processus vigoureux à propos de ce qui vient de se passer pour les crédits nécessaires aux nouveaux casernes. Le dimanche on parle de 350 millions, le lundi c'est 400 millions, le mardi le ministre de la guerre demande 440 millions à la Commission du budget. En trois jours le chiffre a fait un bond de près de 100 millions. Cela est appréciable.

Une note officielle annonce que le gouvernement se préoccupe de la situation budgétaire. La chose est de toute urgence. A l'estime du ministre des finances, le déficit serait pour 1913 de 100 millions en quoi il est sûrement optimiste. Encore, ces 100 millions ne sont-ils qu'une paille de la grosse botte qu'on nous fait gerber. Car on escompte des plus-values, ce qui est bâtir sur le sable, et on néglige des dépenses extraordinaires — nous approchons du milliard — qu'il faudra payer tout de même. Enfin, il y a tout ce qu'on prémédite de faire.

D'où cette conclusion à la fois pratique et politique ; que le budget de 1914 sera extrêmement difficile à établir et que l'année 1914 sera une année de renouvellement législatif.

Les incidents militaires qui viennent de se dérouler dans la garnison de Toul sont graves et inquiétants. D'autant qu'ils ne sont pas spontanés. Depuis des semaines, assure-t-on, la mauvaise humeur régnait parmi les troupes et se traduisait par des manifestations déplacées. On conspuait l'effigie du ministre de la guerre, on critiquait les décisions parlementaires. Aussi le moins qu'on puisse dire de cette sorte de rébellion est qu'elle rappelle les révoltes si fréquentes des armées de métier sous l'ancien régime.

Sans rien savoir, sans discuter, il faut condamner cet état d'esprit, par principe. Le soldat doit obéir, d'abord. A supposer que ceux qui se plaignent aient raison, auraient-ils encore cent fois plus raison qu'ils ne l'imagent, que tout de même ils auraient tort. S'ils ont des sujets de plainte, ce n'est pas à eux à les exprimer. On ne parle pas sous les armes.

D'aucuns répliqueront sans doute qu'on parle maintenant, que le soldat, citoyen-armé, a le droit de comprendre, de savoir ce qu'on fait de lui. La noble servitude militaire vantée par de Vigny doit être aujourd'hui consciente et librement consentie. Hélas ! pourquoi faut-il que d'aussi angoissants problèmes se posent. On pouvait-on les éviter ? Que la déception soit vive chez les hommes qui voient reculer l'époque de la libération, il fallait s'y attendre. Ceci ne doit empêcher aucun bon Français de condamner leur attitude très haut. Mais tout bas, il faut méditer cette leçon : que rien n'est plus grave que de violer la discipline, si ce n'est d'en abuser.

On a lu les discours prononcés

LA SEMAINE

EN FRANCE

Armée et Budget. — Les incidents militaires. — Le parti radical et radical-socialiste.

au banquet du parti radical et radical-socialiste. Rien n'a fait mieux comprendre que ces discours eux-mêmes combien ces qualificatifs sont de pure forme. De M. Caillaux, radical, à M. René Renoult, radical-socialiste, la nuance n'est pas perceptible. Tous deux sont d'excellents démocrates ayant la même volonté de réforme. Et voilà qui démontre combien peut aisément être uni ce parti que ses adversaires prétendent si profondément divisé.

En présence des militants venus de province d'où ils apportaient avec leur sincérité leur ardeur si reconfortantes, on a examiné les graves problèmes qui se posent actuellement. Les questions militaires tinrent la première place. Elles ont été étudiées par les différents orateurs avec le même esprit patriotique, avec le même souci de ne pas demander par jactance au pays un effort inutile. L'accord sera facile si les radicaux savent s'unir et n'être pas la proie d'adversaires constamment habiles à profiter de nos divisions.

L'union est possible. Union très large dont M. Doumergue s'est fait le patron autorisé. Républicain impeccable, il a dit à certains qui nous quittèrent qu'ils trouveront la porte ouverte toute grande lorsqu'ils rentreront chez nous dans le giron républicain. Qu'ils viennent, qu'ils consentent les concessions honnêtes qui composent toute la politique. Car on le voit bien maintenant, nous ne leur demandons rien d'autre que de nous aider à combattre les réactionnaires sans cesse menaçants.

A L'ÉTRANGER

Le Confit Balkanique

Le ministre des affaires étrangères britannique a pris connaissance des demandes des alliés, et il a été informé, en même temps, de l'intention de M. Novakovitch de conférer avec le premier délégué ottoman, Osman Nizami pacha, afin de se mettre d'accord avec lui sur les modifications proposées.

Les préliminaires de paix ne sont signés que par les belligérants, et les puissances ne sont pas parties dans ce traité qui ne les lie pas.

Par contre les alliés s'engageraient, vis-à-vis de la Turquie, à accepter la décision des puissances sur trois points essentiels, qu'ils considèrent comme vitaux pour leurs intérêts. C'est, du reste, pour ne pas se mettre dans cette d'infériorité, qu'ils proposent les amendements que nous avons indiqués.

La Turquie, qui a remis son sort entre les mains de l'Europe, n'a pas de raison apparente pour les rejeter. La triple entente est favorable à leur acceptation, mais des objections sont formulées par la triple alliance, en ce qui concerne les modifications proposées aux articles 3, 5 et 6.

Il est à souhaiter que trop d'intransigeance de la part de Vienne, Rome et Berlin, ne prolonge pas cette situation d'attente au delà des délais que les Bulgares se déclarent incapables de prolonger trop longtemps, et qu'ainsi soit évité qu'ils ne cèdent, tandis que les Serbes et les Grecs refuseraient de signer.

Seuls ceux qui spéculeraient sur une scission des alliés, pourraient s'en réjouir. Nous ne tarderons d'ailleurs pas à être fixés sur ces points, mais il est à noter que dans les milieux diplomatiques, on se montre assez optimiste pour croire que les protestations de la triple alliance n'auront pas un caractère d'intransigeance rendant l'entente impossible.

LE FURETEUR.

Publicité

On peut lire à Juvisy, sur la devanture d'un marchand de vin :

Assurance contre la soif

SIMPLES MESURES

Nous insisterons pour que le projet sur la défense laïque vienne utilement à l'ordre du jour de la Chambre avant les vacances de juillet. Non pas que nous voulions faire des lois laïques un instrument d'agression contre les amis de l'école libre. Loin de nous cette pensée.

Je suis, de mon état radical-socialiste. Je n'en suis pas plus fier pour autant. Mais c'est ainsi. Je suis radical-socialiste. Je vous demande pardon de me mettre en cause. Mais je vous assure que je nourris contre les Français qui croient à la vertu de l'enseignement religieux aucune sorte de haine. C'est leur droit. Je me permets seulement d'ajouter que si j'étais croyant, j'adopterais, comme notre ancien collègue Grenier, les coutumes musulmanes. Le Coran me paraît tout à fait supérieur. Il y a bien, le Lend-Avesta, aussi. La doctrine de l'Inde est également séduisante par sa négation de l'activité et son dédain des contingences terrestres. Bref, pour parler franc, j'hésiterais entre Mahomet et Çakia-Monni. Ceci dit, je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que mes contemporains peuvent, s'ils le jugent utile, faire apprendre à leurs enfants le dogme de la transsubstantiation dans une école libre.

Seulement, ce que nous demandons bien civilement à ces gens religieux, c'est d'accepter que leurs écoles soient soumises à des inspections permanentes et placées sous le contrôle de l'Université. Nous les prions en outre d'exiger de leurs professeurs les mêmes diplômes qui sont nécessaires aux maîtres des lycées et collèges pour enseigner. Cette dernière disposition est tout à l'avantage des écoles libres. De cette manière elle aurait un personnel intéressant.

Mon illustre ami, M. Buisson, dit ces choses dans un projet. Il a parfaitement raison. C'est le bon sens même. Nul ne peut s'en émoouvoir.

Et puis, il faudra bien, tout de même, calmer un peu les violents qui contre l'école nationale font une campagne d'intimidation et de violence. Un petit texte pénal fera l'affaire, avec quelques mois de prison et une forte amende qu'il ne faut pas négliger. L'amende serait versée à la caisse des écoles. Elle servirait à acheter les livres scolaires condamnés par les évêques. Elle recevrait ainsi une destination insoupçonnée, mais dont le caractère moral ne vous échappe pas.

Si nous faisons ces choses avant les vacances, nous n'aurons pas réalisé un chef-d'œuvre. Il ne faut jamais demander aux parlementaires la perfection, laquelle du reste n'est pas de ce monde, ni probablement de l'autre. Nous aurons, tout simplement, voté quelques mesures salutaires pour l'école de la République et préservés les ultra-montains batailleurs contre leur propre imprudence.

Georges PONSOT
Député du Jura.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 mai 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les jeux. M. Myrens propose d'intercaler dans l'article 6 un amendement tendant à ce que le prélèvement des communes sur le produit des jeux, ne pourra être inférieur à la moitié des taux prévus par la loi.

Cette motion combattue par M. Klotz, est rejetée ; l'article 6 est adopté.

Après discussion les articles 6, 7, 8, 9, 10 sont adoptés.

M. Tournade soutient un amendement tendant à supprimer les autori-

sations de jeu en Algérie et dans les colonies.

Cet amendement est voté et l'ensemble du projet de loi est adopté. Et la séance est levée.

Séance du 23 mai 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Vaillant interpelle le gouvernement sur l'interdiction de la manifestation qui devait avoir lieu dimanche au mur des fédérés. Il demande si la Chambre voudra favoriser les desseins de la réaction.

M. Klotz répond qu'il a interdit toutes les manifestations.

M. Wilm proteste contre l'interdiction des manifestations.

L'ordre du jour de confiance est voté par 381 voix contre 186.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 22 mai 1913 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. TOUJON

VICE-PRÉSIDENT

Le Sénat aborde la discussion générale du budget de la guerre.

M. Gaudin de Villaine dit que la propriété des brevets d'invention intéressant la défense nationale doit être assurée à la France.

M. Chapuis parle au sujet du ravitaillement de notre armée.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'élection de M. Devin, élu sénateur de la Haute-Loire, est validée.

MM. Delahaye et de Lamarzelle parlent des incidents militaires de Toul et Belfort.

M. Etienne, ministre de la guerre, répond que les mesures seront prises pour réprimer ces incidents.

Les 35 premiers chapitres du budget de la guerre sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 23 mai 1913

Dans la séance du matin, le Sénat reprend la discussion du budget de la guerre qui est rapidement voté, ainsi que le budget des poudres et salpêtres.

Dans la séance de l'après-midi le Sénat aborde la discussion du budget des finances qui est voté ainsi que le budget de l'imprimerie nationale, des monnaies et médailles.

Le budget de l'intérieur, le budget de la justice et de la Légion d'honneur sont discutés et adoptés.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Au Maroc

L'internationalisation de Tanger

Les délégués anglais, français et espagnols, chargés d'étudier la question d'internationalisation de Tanger, ont tenu une longue réunion au ministère des affaires étrangères.

Les Espagnols au Maroc

Le résident espagnol général Alfau, qui devait inspecter en détail la ville, le camp et les environs, est parti brusquement rapplé à Tétouan par les événements.

Les nouvelles indigènes confirment qu'une agitation persistante règne parmi les tribus Erhoua, Beni-Mestava, Beni-M'Guid et d'autres, sous le commandement d'un chérif rifain, et qui seraient décidées à s'opposer aux sorties des Espagnols de Tétouan et à les attaquer jusque dans la ville.

M. Poincaré à Londres

Lors de sa visite au Guidhall, le 25 juin, M. Poincaré recevra une adresse qui lui sera remise dans un coffret d'or.

On s'attend à ce que la plupart des membres de la famille royale qui se trouvent actuellement en Angleterre assistent à cette fête.

Les amiraux et les commandants des navires de guerre français seront

invités au déjeuner que présidera le lord-maire et au cours duquel ce dernier portera un toast au président de la République.

LES INCIDENTS MILITAIRES

A Commercy et à Lerouville

Des incidents se sont simultanément produits à la caserne du 155^e de ligne, en garnison à Commercy, et à la caserne du 154^e à Lerouville, à 4 kilomètres de Commercy. Après la soupe du soir, des militaires du 155^e se sont réunis par petits groupes dans la cour du quartier et ont fredonné l'« Internationale ». Des sous-officiers parvinrent à calmer les manifestants.

A Lerouville, des soldats du 2^e bataillon du 154^e se formèrent en monôme dans la cour du quartier et chantèrent l'« Internationale ». D'autres militaires présents au quartier sont venus entourer leurs camarades, plus curieux de voir ce qui se passait que désireux de prendre part à la manifestation.

A Rodez

Une manifestation a eu lieu mercredi soir au 122^e d'infanterie, préparée par une dizaine de meneurs, qui donnèrent des instructions aux soldats des deux bataillons appelés par groupes dans un café de la ville. Aussitôt après la rentrée de neuf heures à la caserne, le clairon a sonné le rassemblement dans la cour. Les timides sont descendus, pendant que les meneurs restaient dans les chambrées. Ils avaient pour instruction de sortir tous, et d'aller dans la ville précédés de quelques musiciens gagnés au complot et qui devaient jouer l'« Internationale ». Le commandant Angelby, prévenu, est arrivé dès le commencement de la manifestation, et par son attitude énergique a empêché les mutins de sortir. Ceux-ci sont remontés dans leurs chambrées. La nuit s'est passée sans incident. Une quinzaine de soldats, les plus compromis, ont été arrêtés et mis en prison.

Le colonel Escudier a fait faire une marche au régiment dès six heures. A trois heures, les deux bataillons reentraînés de la marche commandée, colonel en tête et musiciens jouant des airs ordinaires, devant une foule nombreuse, accourue pour assister au défilé. Le calme et l'ordre paraissent rétablis.

France et Russie

La « Rietch » croit savoir que l'arrivée à Saint-Petersbourg des chefs de l'état-major naval français a pour but l'élaboration d'un nouveau programme d'action combinée des flottes russe et française.

Faux bruit de la mort du Mikado

Un journal japonais ayant publié la nouvelle de la mort de l'empereur du Japon, une dépêche a été reçue annonçant que l'empereur reposait tranquillement. L'empereur serait atteint d'une inflammation des pommons.

Le « Sénégal » coulé par une torpille dormante

Un télégramme envoyé à Marseille, annonçait que le paquebot « Sénégal », appartenant à la Compagnie des Messageries Maritimes, avait touché une mine turque, et avait sauté dans le port de Smyrne (Asie mineure).

Le « Sénégal », en quittant Smyrne, a rencontré une torpille à 150 mètres du banc Sandjak, alors qu'il avait le cap entre les deux bouées de passage marquant le chenal.

Le navire, crevé à la partie avant, s'est enfoncé rapidement. Le commandant l'a échoué près de la forteresse.

« Les passagers et les dépêches sont sauvés. »

Le « Sénégal » parti de Marseille jeudi dernier, se rendait à Constantinople. Le navire est comman-

dé par le capitaine Costa et comprend 60 hommes d'équipage. De plus, il avait à bord, en quittant Marseille, une soixantaine de passagers.

Les principales caractéristiques de ce paquebot sont : longueur, 125 mètres ; largeur, 12 mètres ; tonnage, 3.600 tonnes ; vitesse, 13 nœuds.

Le « Sénégal » avait été lancé en 1872. Rappellons que le port de Smyrne, qui possède une superbe rade, fut miné par la Turquie à l'ouverture des hostilités italo-turques, en octobre 1911, et le fut à nouveau l'automne dernier, au moment de la déclaration de guerre avec les Etats balkaniques.

Tirages Financiers

Communales 1912

Le numéro 41.345 gagne 100.000 fr.

Le numéro 163.897 gagne 10.000 fr.

Les douze numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

1.281.840, 829.532, 680.152, 371.810, 624.965, 1.393.424, 652.341, 1.769.723, 611.974, 431.862, 1.404.542, 1.428.118.

100 numéros gagnent chacun 500 fr.

Le Confit Balkanique

La paix presque certaine

On apprend que de grands progrès en faveur de la paix ont été réalisés.

De nouvelles conférences ont lieu entre les délégués balkaniques et turcs, afin de trouver les bases des conditions du traité de paix.

On ne croit pas que les délégués ottomans s'opposent sérieusement aux vues des alliés, et il est probable que l'Europe ne s'opposera pas aux modifications proposées.

L'organisation internationale à Scutari

La commission internationale chargée de l'organisation municipale de la ville a décidé la création d'un tribunal de police, dont la présidence sera confiée à un officier supérieur français. Au-dessus de ce tribunal fonctionnerait une sorte de tribunal d'appel, composé d'un officier anglais, président, de deux officiers assesseurs, l'un autrichien, l'autre italien. Un officier anglais sera chargé de l'inspection des patrouilles et des services de la Sûreté. La direction du port sera confiée à un officier autrichien. Un capitaine allemand a été nommé délégué de la commission internationale pour le contrôle général des services civils.

Petites Nouvelles

A Saint-Raphaël, Levasseur a réalisé une intéressante performance. L'habile pilote s'est élevé à 1.600 mètres en effectuant les essais de hauteur d'un hydroplane muni d'un moteur Gnome 100 HP, destiné à la marine. Ce vol constitue la plus grande altitude atteinte en hydroplane.

On annonce la mort à Fontainebleau de Mlle Paz Ferrer, qui joua dans différents théâtres parisiens. Mlle Paz Ferrer était fille de Ferrer, le révolutionnaire espagnol.

On a arrêté pour vagabondage, près de la Salpêtrière, le nommé Aslangul, âgé de quarante-six ans, docteur tombé dans la misère.

La Cour d'assises de la Seine a rendu son verdict dans l'affaire de l'assassinat de Mme Lacke, hôtelière, passagère de la ferme Saint-Lazare, qui fut trouvée étranglée le 11 juin 1912. Deux des assassins, Léon Laage, vingt-sept ans, et Hector Vervaecke, vingt-cinq ans, ont été condamnés à mort. Leur complice, Marius Troufflard vingt-sept ans, s'en tire avec vingt ans de travaux forcés.

CHRONIQUE LOCALE

A CHACUN SON DU

Encore un placard anonyme sur les murs de Cahors : décidément, l'épidémie de goujaterie sévit.

Mais celui qui vendredi matin les Cadurciens ont lu est plus qu'intéressant, car il tente de répondre aux protestations des journaux, le *Réveil du Lot*, le *Journal du Lot*.

Ainsi il contient une phrase dans laquelle l'auteur du placard laisse entendre que ces protestations sont l'œuvre du diffamé lui-même.

Ah ça, à quelle aune se juge l'anonyme pour qu'il ait vis-à-vis des journalistes une pareille appréciation.

Ça se saura bientôt, il faut l'espérer.

Mais en attendant, une fois de plus nous tenons à dire que ce n'est pas la première fois que certains — toujours les mêmes — ont mis sur le compte de tiers bien des articles parus dans les journaux régionaux et locaux.

Les polémiques parues dans la *Dépêche*, c'est de X.; dans le *Réveil*, c'est de X.; dans le *Journal du Lot*, c'est de X.

Fichtre ! Et pendant ce temps que faisait Cathary, que fait Gau, que fait le rédacteur du *Réveil*, que faisons-nous ici au *Journal du Lot* ?

N'est-ce pas que c'est heureux d'avoir des directeurs qui paient les rédacteurs pour signer les articles des autres ?

La vérité, eh bien la voici : c'est que la camarilla de faux bonshommes que nous avons démasqués maintes fois, préfère incriminer une personne que ses fonctions empêchent de se jeter dans la bagarre quotidienne, plutôt que d'avoir à faire directement avec des journalistes qui savent soutenir la polémique et en supporter les responsabilités jusqu'au bout.

Mais en incriminant un tiers qui a des relations d'amitié avec les journalistes, la camarilla espère peut-être arrêter une campagne qui la gêne.

Très bon truc : mais le malheur pour les hommes d'affaires de la camarilla c'est que le truc ne réussit pas.

Pour nous, comme pour nos confrères, c'est plus qu'intéressant, et ça ne nous empêchera pas de dire à chacun des membres de la camarilla notre façon de penser, qui est celle des honnêtes gens !

Et ici, ce sera toujours signé :
LOUIS BONNET.

QUESTION INDISCRÈTE

Dans son numéro du 3 mai, le *Quercinois* annonçait les élections de Luzech et écrivait : « Nous apprenons avec plaisir que MM. Desprats, Poudade, Cavalie sont candidats. Tous les électeurs de la commune de Luzech auront à cœur de voter pour eux le 18 mai prochain. »

Mais dans son numéro de jeudi, le *Quercinois* se contente de mentionner les résultats de l'élection de Luzech, sans commentaires !

Nous serions curieux de savoir si le *Quercinois* soutenait la liste républicaine de MM. Desprats, Poudade et Cavalie, contre la liste de ses amis réactionnaires.

Les républicains avaient-ils demandé le concours du *Quercinois* ou bien simplement, notre confrère s'est-il trompé ?

Erreur n'est pas compte : mais n'était-ce pas charmant de voir le *Quercinois* soutenir la liste républicaine radicale contre la liste libérale ?

Evolution, tu n'es plus un vain mot !

L. B.

Enregistrement

M. Ourcival, receveur de l'enregistrement à Luzech, est nommé en même qualité à Lalbenque, en remplacement de M. Chilini, qui est appelé au bureau de Meillan (Lot-et-Garonne).

M. Ouin, receveur à Montcuq, est nommé à Luzech.

M. Gaujon, surnuméraire dans le Tarn est nommé receveur à Montcuq.

Trésorerie

C'est avec plaisir que nous apprenons que M. Guilhermin, fondé de pouvoirs de la Trésorerie générale de Cahors, est nommé en la même qualité à Perpignan.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Guilhermin, nos sincères félicitations pour l'avancement mérité qu'il obtient.

Bourses

Jeudi ont eu lieu les examens des bourses pour les Ecoles primaires supérieures.

Ont été reçues :

1^{re} série : M^{lles} Brux, Cagnac, Larroque et Solacroup.

2^e série : M^{lles} Gizard, Marcenac, Penchenat et Salles.

Croix-Rouge Française

Sur la demande du Général Lyautey, commandant le corps d'occupation du Maroc, la Société Française de secours aux blessés militaires va construire une maison de convalescence à Rabat.

Le Siège Central prie à cet effet les Comités de province de faire vendre les *petits drapeaux*, le produit de cette vente devant être consacré à la construction projetée. A Cahors, la vente aura lieu le 1^{er} juin prochain. Le Comité local sera reconnaissant au public de bien accueillir ses vendeuses.

Union des sapeurs-pompiers

Le 1^{er} juin, aura lieu à la Bourse du Travail de Cahors, une réunion des Sapeurs-pompiers du département du Lot, dans le but de fonder une association fraternelle.

L'Union départementale des Sapeurs-pompiers sera formée entre tous les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers du Lot.

Cette convocation a pour but de resserrer les liens de camaraderie qui unissent les différents membres des corps de sapeurs-pompiers du Lot, d'en créer de nouveaux et de rechercher les moyens propres à améliorer leur sort, en créant une caisse de retraite, lorsque les fonds de l'Union le permettront.

En outre, l'Union étudiera les perfectionnements à apporter au matériel d'extinction et de sauvetage, ainsi qu'aux manœuvres et procédés employés pour les rendre simples, rapides et efficaces.

Le but de l'Union est également d'accorder des secours aux membres blessés dans un service commandé.

Le siège de l'Union départementale des sapeurs-pompiers sera à Cahors.

Le but de cette Union est des plus louables : c'est une œuvre d'étroite solidarité à laquelle ne manquera certainement pas d'adhérer tous les membres des compagnies de sapeurs-pompiers du Lot.

Union des négociants

Le dimanche 18 mai, les négociants d'épicerie en gros des départements du Lot, de la Corrèze et de la Dordogne se sont réunis dans un salon du Cercle du Commerce à Périgueux.

Après la formation d'un bureau provisoire composé de M. Mallet, de Brive, président ; Desprats, de Bergerac, assesseur ; Raynaud fils et Beaudry fils de Périgueux, secrétaires, la réunion a émis le vœu de se constituer en une assemblée durable sous la dénomination d'Union des négociants pour la défense des intérêts du commerce de l'épicerie du gros et du détail.

Article premier. — L'Union est constituée pour la défense du petit commerce d'épicerie dans les départements du Lot, de la Corrèze et de la Dordogne.

Article 2. — Une Commission provisoirement réunie émet le vœu qu'il soit demandé aux groupements déjà existants, les renseignements nécessaires pour la bonne marche de l'Union et les moyens propres pour lutter contre les établissements à succursales multiples qui menacent d'anéantir à bref délai le commerce de détail. Étaient présents :

Pour le Lot, M. Digot, maison Auzols et Digot, à St-Céré ; M. Chansard, maison Lamothe et Chansard, à St-Céré ; MM Adgie et Chery, maison Adgie et Chery, à Gramat ; MM Delguet et Guérin, maison Delguet et Guérin, à Gourdon.

Obsèques civiles

Vendredi soir à 5 heures ont été célébrées les obsèques civiles de M. Caumont président de la Fédération des anciens employés des chemins de fer, à Cahors, décédé à l'âge de 56 ans.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre qui était recouvert de couronnes, et a apporté à la famille des témoignages de vive sympathie.

Au cimetière, plusieurs discours furent prononcés, tous faisant l'éloge du regretté disparu.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

LES CADETS DU QUERCY

Vous m'excuserez, aimables lecteurs et charmantes lectrices de vous narrer en une fade prose les faits et gestes si poétiques de la belle manifestation de dimanche dernier. Et d'abord, je dois humblement convenir que je m'étais trompé dans mon hors-rospe, je n'avais prévu comme fête, qu'un couronnement : ce fut une apothéose. Mais je dois ajouter que, si nos convives furent un peu serrés, personne n'eut la mauvaise grâce de s'en plaindre. Tous les visages rayonnaient et la joie et la gaieté étaient si communicatives que l'on sentait, par intuition et par atavisme, passer en bruisant, un délicieux zéphyr de notre beau Quercy. Dès 8 heures, les plus ardents apparurent et une demi heure après, la foule arrivait, arrivait toujours. Toutes les Sociétés du Lot étaient représentées par leurs Prési-

dents, leurs Conseils d'administration et une multitude de Sociétaires.

Neuf heures. Voici le Chef d'Etat-Major, l'ami Faurie, infatigable, toujours aux avant-postes. Un coup d'œil satisfait sur la salle et il hondit au téléphone pour prévenir M. de Monzie que s'il ne se hâte pas, il n'aura plus de place quand il arrivera. Mais hélas, les honneurs créent des devoirs, et le ministre a dû se rendre à Forges-les-Eaux, représenter le Gouvernement à une inauguration. Pour calmer l'impatiente ardeur des assistants, la jeune et belle Chorale « La Cigale Quercynoise » née et grandie sous l'impulsion intelligente et vigoureuse de nos amis Frécheville et Champagne, et dirigée en la circonstance par Mlle Sergère de l'Opéra, secondée par Mme Caniac, professeur de musique, nous chanta magistralement « Salut beau Midi ».

Un ronflement, un brouhaha et une formidable acclamation « Vive M. de Monzie », et la limousine trépidante, qui venait de faire sans broncher 180 kilomètres à la 4^e vitesse, s'arrêta devant la porte. Tout le monde prend place tant bien que mal, le champagne est versé, et c'est dans un silence presque religieux mais pas monastique, que le si sympathique Président des Cadets, le poète Violettes, ouvre le feu des toast, par le discours que nos lecteurs trouveront *in extenso* à la suite du présent compte rendu, discours qui est réellement le reflet de la pensée intime de tous les Quercynois.

M. Loubet, sénateur, lui succède et avec la grâce souriante, nous dit gentiment que l'événement de ce jour était l'accomplissement de son vœu le plus cher, car il y voit une corne d'abondance pour notre cher Lot. M. Bécays, député de Figeac, donne la note gaillante en portant un toast à Mme de Monzie et aux Dames Quercynaises qui agrément de leur présence cette belle soirée. M. Freissinet, député du Tarn-et-Garonne, apporte un salut amical de nos voisins quercynois aussi, qui s'associent de tout cœur à notre légitime joie. M. Rey, sénateur, ne perd jamais de vue le côté pratique des choses. Il souhaite à M. de Monzie une longue vie ministérielle afin que son influence soit encore plus puissante pour aider à l'accomplissement des grands travaux économiques du Lot, et en particulier, la construction des tramways départementaux, M. Bladiniers en un langage fleuri et fort académique, assure M. de Monzie que s'ils n'ont pas toujours suivi le même sentier politique, il ne lui apporte pas moins avec toutes ses félicitations pour la confiance que lui a témoigné le Gouvernement de la République un salut loyal et sincère, à la « Quercynoise ». Quant à M. Fleuret, ce ne fut plus un discours mais une intime et familière causerie. M. Fleuret, Conseiller municipal, présentait à cette soirée le parti républicain Socialiste de l'Hôtel de Ville, et plus spécialement notre ami, le D^r Calmels, en voyage officiel à Madrid, mais il venait surtout en ami personnel du Ministre et il nous fit revivre quelques minutes charmantes en évoquant la vie du quartier latin, alors que M. de Monzie était secrétaire de la « Ligue Démocratique des Ecoles ».

Je dois ajouter que M. le D^r Calmels était en outre représenté par son comité qui avait ainsi voulu remercier M. de Monzie de son vaillant appui lors des élections municipales de 1912. M. Etienne Guilhou fils, fit applaudir une superbe poésie de circonstance que vous aurez le plaisir de lire.

Le D^r Cayla, Président des originaires du Lot, remercia les Cadets de leur aimable invitation, regrettant seulement d'avoir été avisé un peu tard pour prévenir de cette manifestation de sympathie tous ses sociétaires. Le Président des Cadets n'est pas fautif, en la circonstance, mon cher Docteur. Il a une excuse jusqu'ici, en effet, toutes ses communications à votre adresse, n'ont eu d'autre réponse qu'un fort court silence. Alors... croyant à une erreur d'adresse, il a pris, cette fois, le temps de la vérifier. Mais voici le tour du héros de la fête. Dire que la réponse de M. de Monzie à tous ceux qui avaient déversé sur sa tête des flots de louanges et des fleurs par brassées, fut élégante et charmante, est au-dessous de la vérité. Pour chacun des orateurs il eut des paroles gracieuses et amicales et à tous il assura que si le pouvoir avait pour lui un charme, c'est parce qu'il lui donnait l'espoir de pouvoir être plus utile à la Grande puis à la Petite Patrie. Il rappela avec émotion et avec joie, comment avec quelques amis, il avait fondé la Société des Cadets du Quercy, et il fit un vibrant appel à l'union de plus en plus étroite de tous les Lotois de Paris pour qu'ils se groupent, s'unissent en une fédération qui leur permettra de faire œuvre utile et de s'entraider plus efficacement.

Puis il hit aux gracieuses dames quercynaises, charmées et délices de nos réunions. Un double banc salua cette péroraison comme de chaleureux applaudissements avaient scandé les précédents discours. Et pendant que chacun essayait de s'approcher du Ministre, qui se multipliait pour répondre à tout le monde, l'impressario Caniac organisait un concert. La Cigale Quercynoise nous fit entendre « Ribos del Lot » puis « Les échos du Quercy » dont tout le monde reprit le refrain, Mlle Niéras, lauréate

du Conservatoire, à laquelle nous souhaitons cette année autant de premiers prix qu'en mérite ses talents et ses charmes (moi je les donnerai bien tous) obtint un vif succès avec « Absence » de Berlios, et « La Tosca » de Puccini. M. Edouard Petitjean, des Concerts Parisiens, nous dit avec humour « Le Chapeau à claque ». Puis, peu à peu, les cinq cents personnes ensardonnées reprurent leurs aises en s'égrenant vers leurs domiciles respectifs (ou zo cré-si) et tout en cheminant, chacun commentait avec enthousiasme les faits et gestes d'une soirée qui restera dans l'esprit et dans le cœur de tous, comme le symbole de l'union intime qui unit la grande famille quercynoise de Paris, cette vaillante phalange qui ne perd pas une occasion de manifester sa joie, son allégresse et sa légitime et loyale fierté toutes les fois que l'un des siens, quel qu'il soit, est l'objet, de la part du Destin, d'une récompense si dignement méritée que celle qui, ce soir a fait, durant trois heures, battre à l'unisson tous les cœurs lotois, dignes de ce nom.

Le secrétaire général des Cadets du Quercy, J. CALCAT, 14, rue du Moulin-des-Prés.

DISCOURS DE M. VIALETES

Mon cher Ministre,

Le mois de mai 1913, sera pour vous une époque qui ne saurait s'effacer de votre mémoire. En effet, le 4, le Gouvernement de la République française vous délèguait pour le représenter au centenaire d'un des plus illustres enfants du Quercy, le Maréchal Bessières.

Dimanche dernier, près de 2.000 Quercynois vous ont fêté et applaudi dans un banquet monstre qui restera dans les annales de Cahors.

Ce soir, nous, les émigrés de la petite Patrie, sommes heureux dans la plus cordiale intimité d'un modeste vin d'honneur, et qui sera peut-être le vrai trait d'union de tous les Quercynois de Paris, de fêter l'un des plus jeunes et plus remarquables, parmi les fils de notre grande famille Lotoise.

Mais hélas ! tandis que pour louer comme il convient les mérites de M. de Monzie, il faudrait les ressources et le talent d'un grand orateur, je ne puis apporter, à remplir cette agréable mais lourde tâche, que l'affectueuse sincérité d'un pauvre enfant de la basoche.

A l'âge où la plupart cherchent encore leur voie, vous, M. de Monzie, aviez acquis déjà une célébrité dont votre modestie s'effarouchait sans doute, mais que justifiaient surabondamment votre intelligence, votre labeur et votre dévouement à la chose publique.

Avocat, vous sîtes aux débuts même d'une carrière, réputée cependant à juste titre pour ses difficultés, conquérir de haute lutte l'amitié et la confiance de vos clients, des magistrats et jusqu'à l'estime de vos adversaires. Au palais que vous fréquentez assiduellement, malgré vos nombreuses occupations extérieures, vous ne comptez que des succès, et par surcroît, que des amis.

Au Parlement, vous jouissez de plus de sympathies encore si possible, et c'est justice. Il est difficile, en effet, d'imaginer carrière politique aussi largement, aussi rapidement remplie que la vôtre.

C'est qu'à l'exemple glorieux de toute cette vaillante cohorte d'hommes illustres qu'a fourni à la France le Quercy, les Bessières, Murat, Canrobert, Clément Marot, Vaissières et le grand tribun qu'était Gambetta, vous vous êtes fait un jeu de brûler les étapes, et si vous eussiez vécu au temps où les enfants du peuple emportaient dans la giberne du pioupiou leur bâton de Maréchal de France, nul doute que vous ne fussiez devenu, vous aussi, à cette époque, un homme illustre. Mais c'est sous la 3^e République seulement que vous êtes venu au monde, et dans la vie civile que vous avez développé les ressources de votre merveilleux talent de parole, de votre admirable énergie, de votre inlassable attachement à notre petite Patrie quercynoise, à la France, au régime actuel, et à ses institutions.

Quoi d'étonnant après cela de voir notre jeune et valeureux Député, successivement et en très peu d'années, Chef de Cabinet de Ministre, Chevalier de la Légion d'Honneur, Député et enfin Sous-Secrétaire d'Etat, le tout avec une rapidité dont ceux là seuls qui ne vous connaissent point, pourraient se dire, bien à tort d'ailleurs, quelque peu déconcertés. Mais pour nous qui savons ce que vous êtes, bien loin de nous surprendre, renferme le présage de succès toujours plus grands et ininterrompus. En si beau chemin l'on ne s'arrête point, alors surtout que chaque obstacle rencontré sur la route du succès, n'est que l'occasion d'une nouvelle victoire. Aussi, mon cher M. de Monzie, vos amis de ce soir venus pour célébrer vos triomphes passés, si nombreux, s'en verraient-ils de ne point saluer dès maintenant tous ceux que vous réservez le brillant avenir qui s'ouvre devant vous.

Vous avez marqué votre place digne, laborieusement et vous la conserverez en l'agrandissant toujours, sans trêve et sans défaillance. Porté aux plus hautes destinées de l'Etat par l'enthousiasme d'une démocratie

à laquelle vous donnez constamment le meilleur de vous-même, vous continuerez à goûter et à connaître de la gloire, notamment ce qu'elle a de plus enviable et de plus pur, la satisfaction du devoir pleinement, dignement et hautement accompli.

Et c'est du fond du cœur, que dans un même élan familial, les quercynois de Paris levons nos verres à notre ami de Monzie, Sous-Secrétaire d'Etat d'aujourd'hui, et Ministre de demain.

Banquet de la classe 1885

Nous rappelons que le banquet de la classe 1885 aura lieu dimanche prochain 25 mai, sous la présidence de M. Talou.

Classe 1889

Les camarades de la classe 1889 sont priés d'assister à la réunion préparatoire qui aura lieu samedi 24 mai courant, à huit heures et demie du soir, à la mairie de Cahors, en vue de l'organisation du banquet de la classe.

Chemin de fer d'Orléans

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

Le train express partant de Paris-Quai d'Orsay sur Toulouse à 20 h. 27 sera accéléré.

a) *via Montauban*. — Il arrivera à Montauban à 7 h. 01 soit 43 minutes plus tôt qu'actuellement, de manière à correspondre avec le train Midi sur Castres et Bédarieux partant à 7 h. 17, et à Toulouse à 7 h. 50.

b) *via Capdenac*. — Il sera prolongé entre Capdenac et Toulouse par un nouveau train express arrivant à Tessonnières à 8 h. 24, avec correspondance de et pour Albi (arrivée à 9 h. 01, soit un gain de plus d'une heure sur la durée actuelle du trajet de Paris à Albi), et à Toulouse à 9 h. 35).

Comme conséquence, le train express partant de Capdenac à 7 h. 02 et arrivant à Toulouse à 10 h. 56 desservira toutes les stations comprises entre Capdenac et St-Sulpice.

Le train partant de Toulouse sur Brive, via Capdenac à 5 h. 26 desservira la station de Turenne (12 h. 11). Ce train s'arrêtera également au Pournel (10 h. 41) les jours de foire à Assier et à Gramat.

Le train partant d'Albi à 7 h. 22 et arrivant à Toulouse à 9 h. 45 sera déplacé et quittera Albi à 5 h. pour arriver à Toulouse à 7 h. 15.

Le train partant de Rodez sur Capdenac à 11 h. 16 qui n'était mis en circulation entre Rodez et Cransac que pendant la saison d'été, sera rendu permanent. Une excellente relation de jour sera ainsi établie toute l'année entre Rodez et Paris (arrivée à 23 h. 54).

Le train rapide partant de Montauban sur Toulouse à 18 h. 32 prendra, à Montauban, pendant la période du 25 juin au 22 septembre inclus, les voyageurs à destination de Montrejeu et au-delà porteurs d'un billet direct.

Billet de Banque

Samedi dernier, vers sept heures du matin, le sieur A. M..., voiturier-commissionnaire à Montpezat venait de chercher, avec son cheval et sa voiture, un porc vivant, chez Albert L..., propriétaire à Lourmel, commune de Castelnaud.

Ce porc devait être pesé en passant, au pont bascule de Montpezat pour être ensuite porté à Caussade, chez un charcutier de cette ville à qui il avait été vendu par M. Albert L...

Après l'avoir pesé et remis sur sa voiture, M. A. M... voulut le payer au propriétaire, ainsi qu'il en avait l'ordre, mais en vain ; A. M..., en rechargeant le porc, avait perdu un billet de cent francs qu'il avait dans sa poche ; il l'avait laissé tomber derrière la voiture, par terre, à l'endroit même où on avait chargé le porc.

Albert L... a ramassé le billet sans rien dire et l'a mis dans sa poche.

A M... soupçonnant que le propriétaire du porc avait trouvé son billet bleu, le pria de l'accompagner à la gendarmerie et là, sur la plainte du charretier, la fouille fut faite par les gendarmes qui trouvèrent dans la porte-monnaie de Albert L... le billet en question.

Avant que la fouille ne fut faite, le commissionnaire volé annonça cette particularité :

Le billet qui me manque doit être taché d'une couleur verte qui n'est autre que la couleur de ma bourse dans laquelle je l'avais enfermé précédemment.

En effet, le billet de banque qui a été trouvé en possession de Albert L... est parfaitement taché d'une couleur verte ; il a été ainsi ainsi que la bourse verte qui l'avait renfermé. Procès-verbal a été dressé contre Albert L... qui nie énergiquement avoir trouvé le billet de banque en question.

Contre l'usage de l'aiguillon

Un des représentants de la République à l'étranger a signalé au gouvernement, le préjudice causé au commerce français des peaux, par l'usage de l'aiguillon, pour la

conduite du bétail. L'aiguillon, en occasionnant aux bestiaux de véritables petites blessures, entraîne de ce fait même une dépréciation notable de la peau.

D'après certaines évaluations, chaque peau endommagée subit une moins-value d'environ 25% et le préjudice annuel ne serait pas inférieur à 10 millions, pour les seuls départements du Midi où l'aiguillon est généralement employé.

M. Louis Barthou, président du Conseil des ministres, vient d'appeler sur cette question, l'attention du personnel enseignant. Il appartient aux instituteurs de répandre parmi leurs élèves et parmi les cultivateurs, la connaissance du détrimement réel et sérieux qu'entraînerait l'usage de l'aiguillon pour notre petit commerce à l'étranger, et par voie de conséquence pour les agriculteurs français.

Cinéma

Voici les programmes des représentations cinématographiques qui auront lieu samedi et dimanche sur les boulevards (Cafés Tivoli, de Bordeaux et de Paris) :

Programme du 24 mai

1. La prairie en feu, drame.
2. Conte tchèque, comédie.
3. Bêbé myope, comique.
4. Calino juré, comique.
5. Golfe de Gascogne, nature.
6. Manzelle Nitouche, opérette.
7. Octave fait peine à sa femme, comique.

Programme du 25 mai

1. Affaire du Grand Cercle, drame.
2. Comment on les garde, comédie.
3. Omelette fantastique, comique.
4. Cuirassé Justicé, documentation.
5. Testament, comique.
6. Léa employée, comique.
7. Montserrat pittoresque, nature.
8. Le nain, drame.

GRAND CIRQUE BOSTOCK

Le grand cirque Bostock, donnera sa première représentation le mardi 27 mai, place Gambetta. Il séjournera 2 jours.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 25 MAI 1913
Les Marionnettes (Allegro) X...
Poète et Paysan (Ouvvert.) Suppé
Barcelone (Valse) Estage
Werther (Fantaisie) Massenet
London (Polka) Métro
Allées Fénélon, de 15 h. à 16 h.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 16 au 23 mai 1913

NAISSANCE
Pécharman Elise, Avenue du Pal, 3.

PUBLICATIONS DE MARIAGES
Poujol, cultivateur et Teulière Maria-Albanie, servante.

Gabens Ernest, soldat au 7^e de ligne et Talou Louise-Jeanne-Mathilde dite Marie-Louise, lingère.
Augié Léon, négociant et Course Marie-Hortense, s. p.

Roy François-Xavier, horloger et Calandrié Jeanne-Louise-Alphonsine s. p.

MARIAGE
Salgues Louis-Joseph, employé de Trésorerie et Baudel Marie's, p.

DÉCÈS
Teyssier Philippe, 70 ans, ferblantier, rue Fondue-Haute, 7.

Lanaspèze Louis-Jean-Baptiste, 56 ans, professeur au Lycée de Toulouse, rue Labarre, 27.

Roux Catherine, 63 ans, s. p., célibataire, Cours de la Chartreuse, 1.

Lavignac Jean, 66 ans, entrepreneur de maçonnerie, rue Labarre, 36.

Esquirol Marie, 43 ans, s. p. épouse Médal, hospice.

Caumont François, 58 ans, ancien employé des chemins de fer de l'Etat en retraite, Avenue de la Gare.

Coudere Jean-Pierre, 70 ans, cultivateur, hospice.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 26 mai au 1^{er} juin

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Lundi 26 mai. — Bach, Luzech.

Mardi 27. — Beauregard, Cazals, Lalbenque, St-Cernin.

Mercredi 28. — Montcuq, Soturac.

Jeudi 29. — Grézels, Laramière.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Lundi 26 mai. — Cardillac, Prudhomat (au village de Bonneviolle), St-Cirgues.

Mardi 27. — Puybrun, Reyvignes.

Jeudi 29. — Carayac, Rudelle.

Vendredi 30. — Montet-et-Bouval (au village de Lavitarelle), Sénailiac (Latronquière).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Lundi 26 mai. — Carluccet, Gignac, Labastide-Murat, Montvalent.

Jeudi 29. — Caniac, Floirac.

Samedi 31. — Bétaille, Montfaucon-du-Lot.

Arrondissement de Cahors

Catus

Au moment où le gouvernement vient de saisir la Chambre d'un projet de loi tendant à réglementer le commerce du lait, il est de toute justice de signaler la vigoureuse campagne entreprise par un de nos compatriotes, aussi modeste que savant, qui, sous le pseudonyme de V. de Terrié, a, dans une série d'études très remarquées, mis le public en garde contre les dangers résultant de la consommation d'un lait produit par des vaches atteintes de tuberculose.

Bien que tous les hygiénistes ne soient pas de l'avis de notre compatriote en ce qui concerne la transmissibilité de la tuberculose des bovidés à l'homme, il doit suffire qu'il y ait doute pour que, en présence de l'affrayante mortalité infantile qui sévit depuis quelques années, des mesures rigoureuses soient prises le plus promptement possible afin d'essayer d'enrayer le mal.

Jusqu'ici les pouvoirs publics semblaient se désintéresser d'une question aussi grave et permettaient en quelque sorte la vente du lait provenant d'animaux malades : il suffisait, pour échapper à la rigueur de la répression des fraudes, que le lait mis en vente, ne fut ni mouillé, ni additionné d'antiseptiques.

S'il est vrai, comme l'affirme notre distingué compatriote, qu'une simple pasteurisation du lait à 80° soit absolument inefficace, puisque, même chauffé à 120°, tous les microbes sont loin d'être détruits, on voit que le danger est autrement grand que celui qui résulte de l'absorption d'un lait simplement mouillé.

Que les Préfets, par des arrêtés à l'exécution desquels s'emploient fort activement les commissaires et agents de police, poursuivent rigoureusement la fraude par le mouillage et que les tribunaux chargés de connaître de ces délits, se montrent inexorables, cela est bien certainement ; mais c'est à la source même, c'est-à-dire à l'étable, qu'il est plus utile encore de frapper. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement a compris en spécifiant dans l'article 4, le dernier du projet de loi, que les étables contenant des animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine, seront placées sous la surveillance constante de vétérinaires désignés par le Ministre de l'Agriculture chargés de veiller à la salubrité du lait destiné à la vente.

Voilà la vraie solution et c'est avec plaisir que nous constatons que la campagne menée par notre compatriote et par d'autres hygiénistes de marque n'a pas été étrangère à cette décision.

M. C.

Luzech

Conseil municipal. — Notre Conseil municipal était convoqué pour demain dimanche 25 mai. Cette réunion n'aura pas lieu, elle a été renvoyée au samedi 31 mai prochain à 16 heures. On procédera ce jour-là au renouvellement de la municipalité.

On dit que M. Gustave Desprats sera appelé à succéder à M. Cavalé, maire, décédé.

La foire. — La foire mensuelle de Luzech aura lieu lundi prochain 26 mai. Comme d'habitude on distribuera des primes.

Saint-Cyprien

Courses de bicyclettes. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche, après-midi qu'auront lieu les courses de bicyclettes.

Se faire inscrire avant midi, chez M. Souilliac, facteur-receveur.

Le droit d'inscription fixé à 1 fr. doit être versé au moment de l'inscription.

Saint-Laurent

Etat-civil. — Naissance de Jean-Camille Bénestébe.

Aux cultivateurs de lin. — Les cultivateurs de lin qui désirent bénéficier de la prime accordée par le gouvernement doivent en faire la déclaration à la mairie avant la fin du mois.

Montlauzun

Réunions. — Dimanche 25 mai à 7 heures du matin, réunion de la commission administrative du bureau de bienfaisance ; à huit heures du matin réunion du Conseil municipal pour la tenue de la deuxième session ordinaire de l'année.

Praissac

Fanfare du Cours Complémentaire. — Ce dimanche prochain vers 4 h. 1/2 du soir, sauf mauvais temps, la jeune fanfare du Cours Complémentaire fera sa première sortie de l'année sur la place d'Istrie, sous la direction de M. Linou.

Arrondissement de Figeac

Saint-Sulpice

Empoisonnement. — Ces jours derniers la famille Pezet, composée de cinq membres demeurant à Bancou-

ret près St-Sulpice, a été victime d'un grave empoisonnement causé par du riz ayant cuit dans une mauvaise marmite.

M. le D^r Cousy, de Marcihaac, immédiatement appelé, a prodigué aux malades les soins énergiques que nécessitait leur état.

En ce moment ils sont complètement hors de danger.

Marcihaac

Retraites ouvrières. — La grande loi sociale et républicaine du 5 avril 1910 dont certains avaient prédit la faillite, continue à répandre ses bienfaits.

Si les intéressés ont manifesté une certaine impatience, cette dernière a fait place à une légitime satisfaction car nombreux sont ceux qui ont reçu leur titre de pension ou leur titre provisoire.

Munis de ces derniers, les bénéficiaires s'empressent de se faire délivrer un certificat de vie pour toucher les arrérages échus et leur trimestre. Joyeux de cette modeste pension de vieillesse, ils se vantent à tout propos les avantages de cette loi.

Camburat

Hyménée. — C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de M. Grimal Jean-Baptiste, employé des chemins de fer à Paris, avec Mlle Marthe Chenaut, domiciliée avec ses parents à Malesgosses de Camburat.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes et charmants époux.

Retraites ouvrières. — Mme Alary Joséphine, assurée obligatoire, vient de recevoir un titre provisoire de 110 francs pour la liquidation de sa retraite ouvrière. Les arrérages lui seront payés depuis fin août.

Fons

Bureau de bienfaisance. — La commission administrative du bureau de bienfaisance se réunira aujourd'hui à 11 heures pour examiner plusieurs demandes d'admission sur la liste des indigents et une demande d'augmentation de pension au titre de la loi du 14 juillet 1905.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira aujourd'hui à 15 heures.

Ordre du jour. Foires de St-Pierre-Toirac, changement de date.

Création d'un réseau d'autobus, participation de la commune.

Brenegues

Frairie. — Les jeunes gens de notre commune, désireux de procurer à la population de saines distractions, organisent pour dimanche prochain 1^{er} juin une frairie.

Le programme en est fort bien composé : Dans l'après-midi, défilé en musique, attractions nombreuses et grand bal au café Capval.

A 7 h. banquet fraternel à l'hôtel Hugou ; à 8 h. retraite aux flambeaux et reprise du bal.

Aux visiteurs de notre chère cité, le plus chaleureux accueil est réservé.

Nos félicitations aux dévoués organisateurs : MM. Alfred Falguières et Gaston Lafon.

Espédailiac

La foire prochaine. — C'est mercredi prochain 28 courant, que se tiendra notre deuxième foire du mois de mai. Comme pour la précédente nous espérons que les divers marchés seront bien approvisionnés d'animaux de toutes catégories et que les marchands ne feront pas défaut.

Latouille-Lentillac

Le 21 mai a été célébré à la mairie de Latouille-Lentillac, le mariage de Mlle Rosine Gracety avec M. Paul-Louis Herbouze, cultivateur à la Môle, commune de Saint-Céré.

Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Constitution d'une nouvelle société. — Tous les vélocipédistes de Gramat sont convoqués pour ce soir dimanche à huit heures dans la salle des répétitions de la musique (ancienne Eglise Notre-Dame) afin de constituer une Société Sportive.

Nous espérons que la Réunion sera nombreuse et que tous les jeunes gens se feront inscrire sans exception.

Padirac

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Soulié, institutrice suppléante à Gourdon, vient d'être nommée à Morsang-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Souillac

Nos pompiers. — Dimanche dernier a eu lieu à Souillac l'inspection du matériel et la revue de la compagnie des pompiers de la ville de Souillac, par M. Ausset, commandant des compagnies de sapeurs-pompiers du département du Lot.

M. Ausset a été satisfait de son inspection.

Bétaillé

Encore une fois les « Bétaillous à Paris » et les habitants de Bétaillé nous chargent d'exprimer leur profonde gratitude à notre sympathique compatriote M. Bouat.

Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nul mieux que lui n'a droit à la reconnaissance générale des quercynois.

Ne vient-il pas, en effet, d'obtenir, par sa haute intervention, l'arrêt en gare de Bétaillé du train n° 1075, rendant ainsi facilement accessibles les villes de Saint-Denis-près-Martel, Brive et Capdenac.

A ce sujet, nous donnons ci-dessous 1° la lettre de M. Bouat à la Compagnie d'Orléans, 2° la réponse de la dite Compagnie.

Paris, le 23 avril 1913.

Monsieur le Directeur,

Je me permets, sur les instances de M. le Maire de Bétaillé, de vous transmettre une demande en vue d'obtenir l'arrêt dans cette commune du train n° 1075.

Aux raisons invoquées par M. le Maire, je peux ajouter que Bétaillé et les communes avoisinantes dont elle est le débouché naturel, pourraient devenir un centre important de production de primeurs.

Le sol s'y prête admirablement à la culture de l'asperge.

Quelques essais heureux ont déjà été tentés.

J'ai fait dans ce pays, en compagnie de M. Dambier, inspecteur commercial de votre réseau, un voyage en vue de propager la culture de l'asperge pour le marché de Paris dans toute la vallée située entre Montvalent, Saint-Denis et Bretenoux.

Nous avons trouvé de précieux concours auprès de M. le Maire et de la plupart des conseillers municipaux. Ils se disposent à grouper les propriétaires les plus capables de s'adonner avec succès à cette culture nouvelle.

En facilitant la circulation des voyageurs, votre Compagnie donnerait un encouragement à toutes ces bonnes volontés. Elle seconderait leurs efforts et les nôtres et contribuerait pour sa part au succès d'une culture susceptible de devenir rémunératrice pour cette région et de donner à votre réseau un trafic appréciable.

C'est pour cela, Monsieur le Directeur, que je viens joindre mes instances à celles de M. le Maire de Bétaillé et vous prie d'accueillir favorablement sa demande.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Chambre Syndicale, BOUAT.

Monsieur le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans.

Paris, le 7 Mai 1913.

Monsieur,

Par lettre en date du 23 Avril dernier, vous avez bien voulu nous transmettre, en la recommandant d'une façon toute particulière à notre attention, une requête de M. le Maire de Bétaillé en faveur de l'arrêt dans cette commune, du train n° 1075 circulant entre Bretenoux et St-Denis-près-Martel.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que satisfaction sera donnée à cette demande à partir du 25 Juin, date de notre prochain changement de service.

Agreez, Monsieur l'Assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur de la Compagnie, P^{re} le Chef de l'Exploitation, signé : A. MANGE.

Monsieur BOUAT, Président de la Chambre Syndicale des Commissionnaires en fruits et primeurs, 3, rue Sainte-Opportune, Paris (1^{er} Arrondissement).

Non seulement M. Bouat nous donne chaque jour la preuve de son attachement au pays natal, mais encore le bien-être du Quercy est-il l'objet de ses constantes préoccupations.

Par son heureuse initiative, des délégations de cultivateurs choisis dans les principaux villages (Bétaillé, Nayrac, Puybrun, Carennac, etc.) ont été conduites à Paris et de là en Sologne pour y apprendre la culture de l'asperge.

Le terrain du Quercy se prêtant parfaitement à ce genre de plantation, ce serait là une grande ressource pour nos cultivateurs.

Nous applaudissons donc à l'idée générale de M. Bouat et l'assurons de l'appui de toutes nos bonnes volontés.

Il a déjà fait beaucoup pour Bétaillé et nous sommes certains qu'il fera plus encore, s'il trouve parmi nous, l'aide, l'estime et la reconnaissance que certes nous ne lui marchandons pas.

Nous lui adressons donc tous nos remerciements et le prions d'être notre interprète auprès de la Compagnie d'Orléans, qui elle aussi a droit à toute notre reconnaissance.

C. M.

Leçons d'Anglais

Anglaise diplômée donne des leçons d'Anglais. — Prix modérés.

S'adresser au bureau du Journal.

VARIÉTÉS

ÉTUDES HISTORIQUES

UXELLODUNUM Importance et population d'Uxellodunum (Suite)

A qui persuadera-t-on qu'ils eussent tenu la campagne, prévu les incidents possibles, et laissé très vraisemblablement dans les alentours d'Uxellodunum une réserve des colonnes mobiles avec mission d'assurer la liberté de retour au gros de l'expédition, d'inquiéter les assiégés et paralyser les travaux d'investissement ? Hirtius relate qu'après la sortie des fourrageurs, les ouvrages, les redoutes romaines, furent à diverses fois l'objet d'attaques nocturnes, mais sans spécifier quels étaient les assaillants : *Nonnunquam autem expeditionibus nocturnis castella nostrorum adoriuntur*.

Y avait-il entente, concert entre ceux de la place et ceux du dehors dans ces tentatives de diversion ? Venaient-elles des uns ou des autres, ou les opérations se faisaient-elles d'accord et simultanément ? Un vague insondable règne à cet égard dans la narration latine.

Et pourtant ces alertes, ces surprises, ces coups de main amenèrent Caninius à douter de ses forces, à interrompre sa contrevallation, à concentrer dans leurs camps la majeure partie de ses dix ou onze mille soldats : *Quam ob causam, Caninius toto oppido munitionibus circumdare moratur, ne aut effectum Averi non possit, aut plurimis locis infirma disponat prossidia*.

Si, par hypothèse, on veut que toute la besogne vint de la ville sans coopération du dehors, la partie m'est plus belle encore. Il n'est pas douteux que les habitants les oppidiens ne prennent une part active à la défense, cela résulte expressément du texte : *Oppidanisque sibi conjungit* ; mais dans quelle proportion, là est le problème. On connaît par peu près l'effectif de Caninius, mais on n'ignore pas le caractère des Romains et leur profond mépris pour les barbares. Il n'ignoraient pas, davantage le but de l'expédition de Luctérius et de Drappès sortis, sans coup férir, de l'oppidum, et pouvant y rentrer de même par un second coup de fortune ; le général avait donc tout intérêt à continuer ses lignes, à rendre impossible l'accès de la place. A qui fera-t-on accroire qu'il se fut laissé intimider, eût été rebuté par les entraves que deux ou trois mille assiégés portaient à ses desseins, à ses devoirs à ses intérêts ? Si Caninius se fut retiré dans sa tente en présence de cinq ou six mille Gaulois combattant *pro aris et focis*, chaque légionnaire de son armée, et lui le premier, eussent mérité de recevoir la quenouille d'une matrone romaine.

M'attachant de nouveau maintenant aux choses du dehors, si, d'un autre côté, le corps des fourrageurs n'avait compté que deux mille hommes, Luctérius n'en pouvait distraire moins d'un millier, afin de protéger son convoi, alors que sa marche devait le pousser sous les camps romains, qu'il avait à prévoir et à faire face à des éventualités imminentes : Drappès n'aurait donc conservé qu'un millier de soldats, et l'on mettrait que pour se mesurer avec cette poignée d'antagonistes, le Romain aurait mis en branle toutes ses forces et conduit à l'attaque une légion, toute sa cavalerie et ses auxiliaires germains : *Germanisque pedites, summa velocitatis homines* c'est-à-dire six ou sept mille combattants ? Non, les calculs, les supputation de certains commentateurs n'ont rien de sérieux ! Il n'est pas plus sérieux de supposer que les deux mille hommes de garnison demeurés dans la place comptaient tout l'effectif militant de la défense. Chez les Gaulois, chaque homme valide devait son cœur et son bras à la protection du foyer et de la patrie ; les rangs de la garnison étaient donc renforcés de nombreux et braves volontaires. Cet appoint explique peut-être la faiblesse numérique de la réserve chargée par Drappès et Luctérius de servir de guide et de pivot à la défense.

Je crois ainsi être dans le vrai en portant à cinq ou six mille hommes l'effectif des troupes légères allant en fourrageurs.

Celles-ci disparues de la scène, après deux rencontres fatales, je crois pouvoir taxer encore à dix ou onze mille la population obsidionale permanente ou accidentelle, parmi laquelle le tiers ou le quart concourait avec la garnison à la défense d'Uxellodunum.

(A suivre).

Bibliographie

La Vie Heureuse

Quelle femme ne souhaite posséder la grâce ? Or la grâce autant qu'un don est un art, l'art féminin par excellence. Toutes les femmes seront ravies de trouver dans la *Vie Heureuse* de mai une curieuse initiation aux secrets de cet art, présentée sous la formule la plus pratique par une des reines de la grâce.

Les pages qui encadrent ce désirable Précis de la grâce répondent en même temps qu'aux souhaits les plus chers des femmes élégantes et cultivées, aux plus heureuses suggestions de l'actualité.

Un saisissant portrait inédit du maître Antoine de la Gandara y montre Madame Ida Rubinstein qui va créer la Pisanelle, l'œuvre nouvelle de d'Annunzio ; Mlle Cécile Sorel y paraît dans une des plus belles scènes de Vouloir, le jour même de la grande première de la Comédie-Française ; M. André Brulé l'arbitre des élégances au théâtre, y fait une leçon illustrée de mode masculine ; on y voit, autour d'une charmante Parisienne, les chiens à la mode, triomphateurs de l'Exposition canine ; le D^r Toulouse, dans sa quatrième consultation, y donne les règles de la civilité, un spirituel dessin d'Albert Guillaume y montre un aspect inédit du Salon ; les dernières créations de la rue de la Paix figurées par de ravissants modèles et commentées par Sybil de Lancy, la plus autorisée des chroniqueuses d'aujourd'hui, y mettent la modesous les yeux. Enfin la *Vie Heureuse* du 15 mai apporte à ses lectrices deux magnifiques innovations littéraires : la seconde partie de l'Ombre du Bonheur, roman inédit de M. Henry Bidou, soit cent pages d'un volume à 3 fr. 50 ; le premier article d'une série tout à fait nouvelle où sous ce titre inspiré du grand siècle : le Salon Bleu, seront mises en scène chaque mois avec un art exquis les leçons de l'actualité.

Mon Dimanche. cette semaine, nous conduit en Chine ! Tout simplement. Il nous fait assister à la Transformation d'un Peuple, et rien n'est plus saisissant. *Mon Dimanche* ne s'effraie d'aucune hardiesse, il nous fait traverser les mers et nous conduit dans le vieux Paris. Avec lui, nous revivons parmi les maisons du xiv^e siècle. Comble de l'indiscrétion : il nous fait lire Les lettres du bon Roi Henri. Et il nous émeut doucement par ce petit chef-d'œuvre, La Vieille Fille.

Un grand roman, Le Sabot Rouge, par Henri Mürger. Une fort utile « Causerie médicale » : des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrit Mme Charly ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes pour les enfants ; un grand concours ouvert à tous et à toutes et doté de prix de valeur ; plus de soixante articles illustrés complètent *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux.

Envoi gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande à l'Administration, 14, rue Vulpian, Paris (XIII^e).

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Vient de Paraître
LA LIVRAISON 17
Complet en 18 Livraisons Un franc net par livraison

LES MERVEILLES DE LA FRANCE

LES MONUMENTS LES HABITANTS
LE PAYS

Près de 400 admirables Photographies

LIBRAIRIE HACHETTE & Co, 79 Bd St Germain PARIS

CYCLES & AUTOMOBILES

St-Chamant-Baras

50, 52, Boulevard Gambetta, 50, 52
CAHORS (Lot)

A l'occasion des Fêtes des 1^{er} et 2^e juin et de la Foire de la St-Clair, le Directeur de la **Maison St-CHAMANT-BARAS** a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que l'on trouvera chez lui un grand nombre de bicyclettes des meilleures marques de route et de piste, toutes garanties, à des prix extrêmement avantageux et sans concurrence possible.

GRAND CHOIX DE MACHINES D'OCCASION
aux plus bas prix
Travaux soignés de forge, tour, toutes pièces ou modèles garantis irréprochables
GARAGE GRATUIT

Applications générales de l'Electricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

(Maladies) **PEAU, VICÉS du SANG**
boutons, dartres, eczémas, démangeaisons, sont véritablement guéris par la POMME ANTI-DARTREUSE, si l'on emploie
ROB LECHAUX
qui RÉGÈNE, PURIFIE et FORTIFIE le sang
Ph^o Normale, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux, et l^{re} Ph^o

Franco à l'essai, demandez la **MONTRE** précise et garantie le **BIJOU** élégant et solide l'Inimitable **ORFÈVRE** à **G. TRIBAUDEAU**
6^e première Prix, 23 Médailles d'Or aux Coupures de Chronomètres à l'Observatoire de Besançon.
G. TRIBAUDEAU, 14^e Préf. à BESANCON, livre directement au Public chaque année plus de 500,000 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, ORFÈVRES, Réparations. Franco l'envoi illustré. PRIME à tout achat.

Ateliers de Nickelage

de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure BRONZAGE & VERNISSAGE

CUIVRE, ÉMAILLE
Spécialités pour Vélos

POLISSAGE
Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Maison Recommandée

Cahors : Agent Général
M. BAUDIN, Electricien

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des CHEVEUX
Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la **NATURELLE**, arrête la chute, les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs et Parf. Dépôt : 28, rue Clément-Marcel PARIS

UN PRÊTRE indique gratuitement recettes infailibles pour guérir promptement et radicalement les Ulcères variqueux, Plaies des Zambes, Sczomas, toutes maladies de la Peau et du Cuir chevelu, Constipation, Vicés du sang, Hémorroides, troubles du Retour d'âge, Triplette Mearsthenie, toutes maladies du Système nerveux, Douleurs, Courte, Énumérations, servent à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauxville (Loiret).

SAVON des PRINCES du CONGO

Méitez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 Mai.

Le marché ne présente aucun intérêt. Les affaires sont très clairsemées et la tendance est lourde dans la plupart des groupes.

La Rente française reprend du terrain à 85,62.

Le Turc fléchit à 87, le Serbe 82,32 et l'Extérieure espagnole à 90,55. L'Italien se représente à 97,40. Le Russe 3 0/0 1891 termine à 94,55, le 1896 à 72,60, le 5 0/0 1906 à 102,35, le 4 1/2 1909 à 100,25 et le Consolidé à 91,60.

Dans le groupe des chemins français, l'Est cote 900, le Lyon 1284 et le Nord 1085.

Nos Etablissements de Crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1775, le Crédit Comptoir d'Escompte à 1070, le Crédit Lyonnais à 1663 et la Société Générale à 815.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la souscription aux actions de la Bancaire de Crédit est dès maintenant ouverte aux guichets du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, 20 rue Le Pelletier, à Paris dans ses succursales et agences en France et à la Bancaire Française pour le Commerce et l'Industrie. Le capital de la nouvelle Bancaire a été fixé à 100 millions de francs ; les actions sont émises à 625 fr. sur lesquels le premier quart et la prime sont appelés et représentent un déboursé de 250 fr. par titre.

Annuaire Légal d'Acquisitions de Fonds de Commerce

La Société LA RUCHE MÉRIDIONALE, dont le Siège est à AGEN, 40 à 46 Route de Toulouse, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de se rendre acquéreur du Droit au Bail, de la Clientèle et des marchandises garnissant les fonds de commerce de : PRAYSSAC, GRAMAT et SOULLAC, de Messieurs BARDIN et BOSSELUT, Grands Economats du Sud-Ouest, dont le siège spécial est à CAHORS, Avenue de la Gare.

Par Acte sous-seing privé en date du 7 Mai 1913.

La présente publication sera renouvelée dans la quinzaine à la date de ce jour dans le même journal. Les oppositions sur la dite vente dans les formes légales seront reçues dans les 10 jours après la seconde insertion chez Monsieur CONTOU, Huisier à CAHORS, 2, Allées Fénélon, chez lequel domicile est élu à cet effet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du public que le *Libret Guide illustré* de son réseau est mis en vente, au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques de ses gares, dans ses bureaux de ville et dans les principales agences de Paris.

Il est également adressé franco à domicile contre l'envoi préalable de 0 fr. 50 à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Ce Guide, de plus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures, contient en outre d'un certain nombre de plans et de cartes, les renseignements les plus utiles pour le voyageur (description des sites et des lieux d'excursion en Touraine, en Bretagne, en Auvergne, dans les Pyrénées et le Centre de la France, horaires des trains, principales combinaisons de tarifs, etc.)

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne.

Par service combiné entre les chemins de fer français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de navigation.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marqués et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à

la gare de Paris-Quai d'Orsay ; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

TRÈS SÉRIEUX. Position est offerte à **VOYAGEURS, PLACIERS** dans leur département p. Maison mondiale p. vente de ses produits. Haute com., monopole. Nos Messieurs gagnent de 600 à 1500 fr. par mois. Vendeurs tr. expérimentés sans occupation pouvant s'engager à travailler p. nous seulement, adr. photo, activité, âge et réf. à **Union**, 28 rue Bergère, Paris.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Judi 22 Mai 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.332			0,80	0,76	0,70
Vaches.....	470	986	29	0,76	0,72	0,68
Taureaux.....	188			0,72	0,70	0,66
Veaux.....	1.763	1.802	90	1,05	1,00	0,90
Moutons.....	10.576	12.071	1.738	0,95	0,90	0,88
Porcs.....	4.684	2.813	»	0,62	0,60	0,58

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les sortes de marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

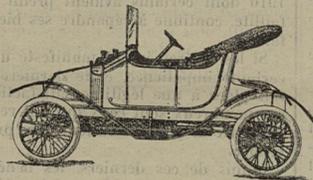
La C^{ie} des Tramways de l'Est Parisien

en raison de l'ouverture de nouvelles lignes de son réseau, est amenée à augmenter le nombre de ses receveurs-wattman.

Les personnes qui désirent poser leur candidature à ces fonctions peuvent s'adresser dès à présent à la direction, rue Floreal, *aux Lilas* (Seine).

CHAUFFEURS

Connaissez-vous
LES NOUVEAUTÉS 1913?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française.
Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche

IX

Une tête affaiblie.

En outre, la façon significative dont Marcel de Labardès et Raoul de Si-meuse attachaient leurs regards sur M. de Polart, indiquait très clairement qu'ils ressentait pour lui, tous les deux, une insurmontable antipathie.

Il était plus difficile de se rendre compte des sentiments de Georges Herbert, mais, à coup sûr, ces sentiments ne pouvaient être bienveillants, car le caractère franc et loyal du Provençal devait ressentir une instinctive répulsion pour la nature astucieuse et fourbe du baron.

Quant à Diane, depuis l'arrivée de Marcel et de son fils adoptif, elle paraissait avoir complètement oublié la

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

présence de l'étranger ; elle s'absorbait dans une rêverie profonde et douloureuse, et sans aucun doute, rien de ce qui se faisait et rien de ce qui se disait autour d'elle n'aurait un instant son attention.

A de rares intervalles, ses yeux baissés se relevaient et attachaient un regard furtif sur le visage charmant de Raoul.

Diane alors pâlisait ou rougissait à son insu, et ses traits exprimaient une vive émotion.

Un spectateur désintéressé de cette scène muette n'aurait pas manqué de conclure de ces regards et de cette émotion, que madame Herbert était passionnément éprise de Raoul de Si-meuse et qu'elle ne parvenait point à dissimuler les ravages de la flamme adultère qui la dévorait.

Et Dieu sait pourtant à quel point ces conjectures, pour si vraisemblables qu'elles fussent, auraient été loin de la vérité !...

Le baron de Polart se leva enfin.

— Monsieur le comte, fit-il, je ne saurais vous dire à quel point je m'estime heureux d'avoir eu l'honneur de vous être présenté. J'ose espérer que vous voudrez bien me permettre, pendant la durée de mon séjour en Provence, de venir quelquefois vous rendre mes devoirs.

M. de Presles salua sans répondre.

Le baron de Polart prit, ou du moins fit semblant de prendre ce sa-

lut pour une adhésion, et remercia chaleureusement comme s'il venait d'obtenir une faveur signalée.

Il s'inclina profondément devant Diane. Il fit un salut des plus sommaires à Georges, à Marcel et à Raoul, et il quitta le rond-point, accompagné par Gontran, et donnant à sa taille un peu massive un dandinement plein de désinvolture et dont l'effet, selon lui, devait être absolument irrésistible.

Que voulez-vous ?... nous ne vous avons jamais offert ce baron de Polart comme le type accompli du parfait gentilhomme, et nous sommes forcé d'ajouter que, malgré sa noblesse incontestable (du moins à l'en croire), il y avait en sa personne un mélange heureux de commis-voyageur, de ténor départemental et de marchand d'eau de Cologne.

Ce qui n'empêchait pas M. le baron de Polart, nous le savons, d'être l'un des hommes les plus prodigieusement décorés du monde entier.

Après cela, peut-être ce gentilhomme était-il un des clients de l'agence *titulo-décorative* du prince de Gonzague, ou de celle non moins célèbre et non moins recommandable de Vésin, comte de Romanini...

Quoi qu'il en soit, à peine Gontran et son compagnon se trouvaient-ils hors de portée de la voix que Georges s'écria :

— Pour l'amour du ciel, qu'est-ce que c'est que ce monsieur, ma chère

Diane ?
Cette exclamation interrogative interrompit la rêverie de la jeune femme.

— Ce monsieur, répondit-elle, est un ami de Gontran, à ce qu'il paraît...

— Un ami de Gontran ? répéta Georges, en êtes-vous bien sûre ?

— Sans doute, puisque c'est lui qui nous l'a présenté tout à l'heure.

— Sous quel nom ?

— Sous le nom de baron de Polart, je crois.

— Baron de contrebande, gardez-vous d'en douter !

— C'est possible... c'est même probable...

— Tenez pour certain que cela est... Ah ! ma chère Diane, où diable votre frère va-t-il chercher ses amis ?

— Si vous voulez le savoir, c'est à lui et non point à moi qu'il faut le demander, car je l'ignore de la façon la plus absolue... Mais dites-moi Georges, vous avez donc une bien mauvaise opinion de cette nouvelle connaissance de Gontran ?

— Extrêmement mauvaise... Un instinct que j'ai expérimenté souvent et qui ne m'a jamais trompé, me fait regarder ce prétendu baron comme un intrigant...

— Et moi, mon cher Georges, dit Marcel en intervenant dans la conversation, je crois aussi me connaître en physionomies, et je serai plus sévère que vous...

— Comment cela ?
— Vous regardez ce nouvel ami de Gontran comme un intrigant, avez-vous dit ?

— Oui, certes !

— Eh bien ! moi, je le regarde comme un coquin de la pire espèce... comme un homme excessivement dangereux, et je tremble qu'il ne se soit emparé de Gontran et qu'il ne l'entraîne à quelque vilaine action...

— Peut-être, murmura Diane, peut-être a-t-il sur mon frère moins d'influence que vous ne le supposez...

— Chère madame, ne nous faisons pas d'illusions ! Il faut, au contraire, que cette influence soit énorme, et vous en conviendrez vous-même si vous voulez bien réfléchir que Gontran, sans hésiter et sans rougir, a présenté à son père et à sa sœur un faquin de cette espèce, ce dont il aurait certainement dû certainement se garder comme de tomber au feu...

— Peut-être, reprit Diane, Gontran s'abuse-t-il lui-même sur le compte de ce baron de Polart, et ne le voit-il pas tel qu'il est en réalité...

— Je ne saurais, chère madame, partager cette opinion... Gontran se connaît en hommes, croyez-moi, aussi bien qu'un confesseur émérite ou qu'un vieux diplomate. Ce qu'il fait, il le fait sciemment. Quand il se laisse dominer, c'est avec toute connaissance de cause...

— Peut-être, enfin, dit madame

Herbert, comme dernière et timide objection, jugeons-nous trop sévèrement le visiteur d'aujourd'hui. Je conviens volontiers que sa toilette est bizarre et que la distinction lui manque, mais ne peut-on avoir un goût détestable et une nature prodigieusement vulgaire et rester le plus inoffensif et le plus honnête homme du monde ?

— Oui, sans doute, en thèse générale. Il serait trop exclusif de juger et de condamner les gens uniquement sur leur mine, mais, cependant, il est de certains cas où les apparences sont rarement trompeuses... celui-ci est du nombre... Sans être téméraire, j'offre de parier que ce baron de Polart n'est rien moins qu'un impudent chevalier d'industrie, et j'ai la conviction que M. de Presles partage de tous points ma conviction à cet égard...

Marcel se tourna vers le vieillard et lui dit :

— N'est-ce pas, général que vous êtes de mon avis ?

Le comte fit un mouvement brusque, comme quelqu'un qui s'éveille en sursaut, il releva la tête et il fixa sur M. de Labardès un regard vague et sans expression.

Marcel répéta sa phrase.

— N'est-il pas vrai, général que vous êtes de mon avis ?

— Je ne sais... balbutia le vieillard.

— Peut-être n'étiez-vous pas à la conversation ?

(A suivre).

ETUDES

DE

M^e GASTON CAPET

NOTAIRE A MARCILHAC-DU-LOT
Successesseur de M^e Duffour
ET DE

M^e PIERRE HUARD

AVOUÉ LICENCIÉ A CAHORS
41, Boulevard Gambetta
et 14, rue Fondue-Haute
Successesseur de M^{me} Camille SAUTET
et Léon TALOU

VENTE SUR LICITATION

Avec admission des étrangers
AU PLUS OFFRANT
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
en douze lots

DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune de SAULIAC, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le dimanche quinze juin mil neuf cent treize à une heure du soir à Marcilhac (Lot), en l'étude et par le ministère de M^e CAPET, notaire à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le

tribunal civil de Cahors le onze mars mil neuf cent treize, enregistré et signifié à avoué et à parties.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Marguerite-Marie FABRE, sans profession, épouse de Monsieur Julien CANCE, propriétaire, et du dit M. CANCE, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à St-Sulpice (Lot).

2^o Madame Clothilde FABRE, veuve AUGIER, demeurant chez M. Masson, coiffeur, 44, boulevard Carnot, au Puy (Haute-Loire).

3^o Monsieur Auguste FABRE, propriétaire à Sauliac.

4^o Madame Eugénie FABRE, sans profession, épouse de Monsieur RETAILLEAU, peintre-vitrier, avec lequel elle est domiciliée à l'île-Bouchard (Indre-et-Loire), encore mineure, mais émancipée par son mariage avec le dit M. RETAILLEAU, venant en représentation de son père Eugène FABRE, décédé, et du dit Monsieur RETAILLEAU, agissant pour assister et autoriser la dame son épouse et en tant que de besoin comme curateur à l'émancipation dont s'agit.

Demandeurs, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e Pierre HUARD, demeurant dite ville boulevard Gambetta, numéro 41.

En présence ou eux dûment appelés de :

Madame Rose FABRE, sans profession, épouse de M. ANDRIEU, employé à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans et du dit Monsieur ANDRIEU, pris pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Cahors, rue du Tapis-Vert, numéro 13.

Co-licitants, ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, M^e BILLIÈRES, demeurant dite ville, boulevard Gambetta.

Il sera procédé le dimanche quinze juin mil neuf cent treize

à une heure du soir, à Marcilhac, en l'étude et par le ministère de M^e CAPET, notaire à Marcilhac, à ces fins commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur en douze lots des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot

Un immeuble en nature de terre situé au lieu dit Falgouge, commune de Sauliac formant le numéro 147, section A, du plan cadastral de la dite commune, d'une contenance de trois ares cinquante centiares confrontant à propriété Arjac, Second, rivière et route.

Deuxième lot

1^o Un immeuble en nature de terre et bois situé au lieu dit Poujols, formant les numéros 1012 et 1013 des mêmes section et plan d'une contenance cadastrale de vingt-cinq ares cinquante centiares, confrontant à Pons, Vigié et chemin.
2^o Un immeuble en nature de pâture et bois situé au lieu dit Gardes formant le numéro 121 P, section B, du dit plan, d'une contenance cadastrale de quatre-vingt-un ares, soixante-dix centiares, confrontant à Rigouste, Laeroux et chemin.

Troisième lot

1^o Un immeuble en nature de bois pâture situé au lieu dit Poujols, formant les numéros 985, 986 et 987, section A, du dit plan, d'une contenance cadastrale de vingt-sept ares vingt centiares, confrontant à Blanc, Cousy et chemin.
2^o Un immeuble en nature de vigne situé au lieu dit Côte Del Mas, formant le numéro 1210, section C, du dit plan, d'une contenance de quatre ares, con-

frontant à Daynac, Vacqué et chemin.

3^o Une maison située au lieu dit Côte Del Mas, avec son pâ-tus, formant le numéro 1210, des mêmes plan et section im-posée pour un revenu de onze francs vingt-cinq centimes, confrontant avec Vacqué, Delluc et chemin.

Quatrième lot

Un immeuble en nature de terre situé au lieu dit Mas de Galdot, formant le numéro 1116, section C, du dit plan d'une contenance de dix-sept ares, cinquante centiares, confrontant à Rigouste, Oulié Pierre et chemin.

Cinquième lot

Un immeuble en nature de vigne situé au lieu dit la Côte Del Mas, formant le numéro 1199 des mêmes plan et section, d'une contenance cadastrale de quatorze ares, cinquante centiares, confrontant à Delluc, Aldou et chemin.

Sixième lot

Un immeuble en nature de friche situé à Côte Del Mas formant le numéro 1188 de la section C du dit plan, d'une contenance de cinquante-neuf ares, confrontant à Rigouste veuve Peyre, et chemin.

Septième lot

Un entier immeuble en nature de friche, vigne et terre situé au lieu dit Combes du Mas, formant les numéros 1137, 1138 et 1139, section C, du dit plan, d'une contenance cadastrale de trente-huit ares, vingt centiares, confrontant à Richard, Vacqué et chemin.

Huitième lot

Un immeuble en nature de vigne situé au lieu dit le Vignoble, formant les numéros 964 et 965, section A, du dit plan d'une contenance cadastrale de trente-huit ares, confrontant à Vacqué veuve Peyre, Cabrignac et chemin.

Neuvième lot

Un immeuble en nature de vigne situé au lieu dit le Vignoble, formant les numéros 904 P et 907 P des mêmes section et plan, d'une contenance de quarante-cinq ares, quatre-vingt-neuf centiares, confrontant à Pellissé, Vacqué, Lémoxzy, chemin.

Dixième lot

Un immeuble en nature de vigne et terre situé au même lieu dit le Vignoble, formant les numéros 914 P, 915 et 916, des mêmes plan et section, d'une contenance cadastrale de seize ares, quarante centiares, confrontant à Delluc, Vacqué et chemin.

Onzième lot

Une terre située au même lieu dit le Vignoble, formant le numéro 1086, des mêmes plan et section, d'une contenance de vingt-deux centiares, confrontant à Rigouste, Cousy et chemin.

Douzième lot

Un immeuble en nature de terre et pâture situé au lieu dit Côte Del Mas, formant les numéros 1201 et 1202 P, section C, d'une contenance de quatorze ares, quarante centiares, confrontant à Vacqué, Aldou et chemin.

MISES A PRIX

Conformément au jugement qui en ordonne la licitation, les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

Le premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cent cinquante francs ci-

Deuxième lot

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de trois cent francs **500 fr.**

Troisième lot

Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs **200 fr.**

Quatrième lot

Le quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs **200 fr.**

Cinquième lot

Le cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs **50 fr.**

Sixième lot

Le sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs... **100 fr.**

Septième lot

Le septième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs **50 fr.**

Huitième lot

Le huitième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs **400 fr.**

Neuvième lot

Le neuvième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs **50 fr.**

Dixième lot

Le dixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs **50 fr.**

Onzième lot

Le onzième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq francs... **5 fr.**

Douzième lot

Le douzième lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt francs... **20 fr.**

Total des mises